



nonauxhausse.org

Les redevances sur les ressources naturelles

3

L'industrie minière, en plus de ne pas contribuer sa juste part au financement des infrastructures et des services publics, laisse à la collectivité la responsabilité d'assumer les coûts liés aux désastres environnementaux qu'elle génère !

En 2007, il y avait 345 sites miniers à décontaminer. Puisqu'orphelins, cette responsabilité relève du gouvernement du Québec (c'est-à-dire la population) et est évaluée à 1 milliard 190 millions \$.

Un régime avec un taux de redevance sur la valeur brute du minerai extrait et un taux de redevance sur les profits aurait permis au gouvernement du Québec de récolter des revenus de 4 milliards 100 millions \$, entre 2001 et 2011.